



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

MÉMOIRE

Développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec

Novembre 2010

555, boul. René-Lévesque Ouest
19^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226

■
fccq.ca

Table des matières

Préambule	1
1. Le développement économique.....	3
2. L'accueil favorable de la communauté locale	8
3. La protection de l'environnement.....	10
4. Le développement durable de l'industrie des gaz de shale.....	14
Conclusion.....	15

Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques et favorise ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Elle constitue le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. La FCCQ est la porte-parole des gens d'affaires sur toutes les tribunes d'influence au Québec, qu'il s'agisse aussi bien de médias que d'intervenants économiques ou politiques. Grâce à son vaste réseau de 154 chambres de commerce, elle représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre, qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, haut et fort auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent également de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le gouvernement du Québec a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de créer une commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec. Tout en s'adjoignant des experts scientifiques qui évalueront tout enjeu relié au présent mandat, la commission d'enquête doit :

- Proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de shale de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire;
- Proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure, pour les volets d'exploration et d'infrastructures de collecte de gaz naturel, le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable.

La FCCQ croit à l'avenir du gaz de shale pour le Québec à condition d'agir avec prudence et rigueur. Elle considère que le développement durable est une norme incontournable pour les entreprises. Dans sa Vision économique développée en 2006, la FCCQ met l'accent sur l'importance d'un portefeuille énergétique pluriel et l'importance de développer nos ressources naturelles, source de richesse pour le Québec. Afin d'apporter une contribution à la commission d'enquête, la FCCQ présente son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants:

- Le développement économique lié à cette industrie;
- L'accueil favorable de la communauté locale;
- La protection de l'environnement;
- Le développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec.

1. Le développement économique

Une industrie qui n'est pas nouvelle, mais en développement

L'industrie du gaz naturel et des gaz de shale ne date pas d'hier au Québec. Un total de 589 puits (dont près de 300 puits profonds) ont déjà été forés, ce qui a mené à la découverte de deux gisements conventionnels de gaz naturel, lesquels ont été exploités entre les années 1960 et 1990¹. Plusieurs entreprises œuvrent déjà dans ce secteur d'activités au Québec et créent des emplois de qualité, contribuant ainsi au développement économique du Québec. Dans le secteur de Saint-Flavien, le stockage de gaz naturel a été développé et est exploité presque exclusivement à partir de forages horizontaux². Dans le présent débat, il y a donc lieu de remettre les choses en perspective et on ne doit donc pas parler de nouveauté en matière de forage pour trouver du gaz naturel en sol québécois, notamment en matière de forage horizontal. On doit toutefois insister sur le fait qu'il n'y a pas de puits à la grandeur du Québec et qu'il y a aucune exploitation liée à ces nouveaux développements à ce jour. À titre illustratif, Gaz Métro n'a toujours pas de tarif de transport approuvé par la Régie de l'énergie concernant le gaz de shale et n'a toujours pas raccordé de puits à son réseau principal.

Une industrie à fort potentiel

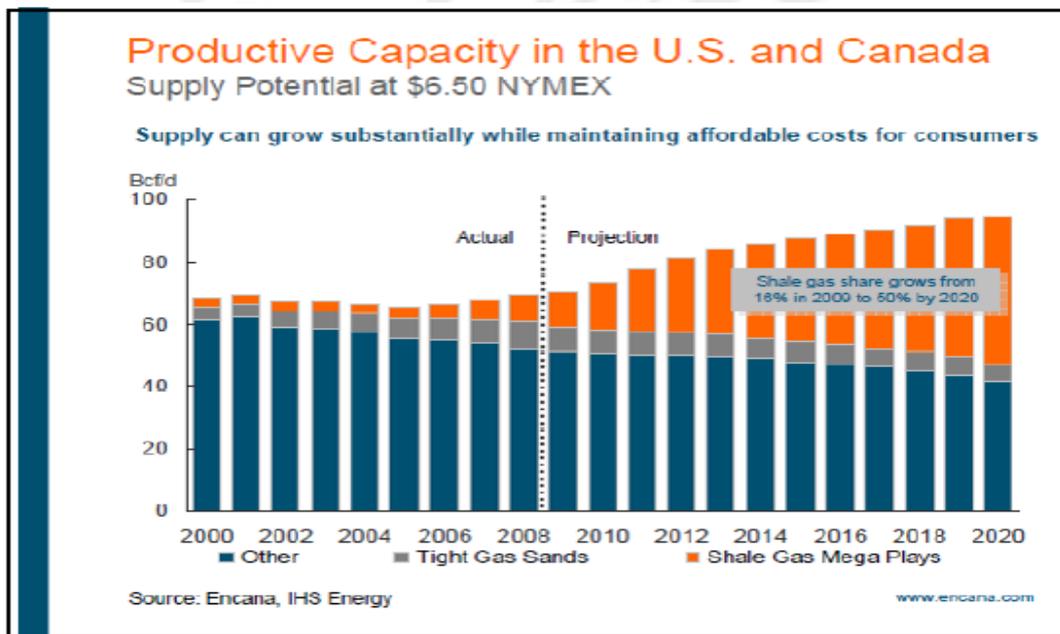
La FCCQ croit que les industries de la bio-méthanisation et du biogaz doivent être développées, mais elles ne pourront pas suffire à l'ampleur de la demande, d'où l'importance de développer le gaz de shale. Ce secteur d'activité économique est appelé à prendre de l'importance si le potentiel préliminaire identifié se concrétise dans le futur. Selon les données de la firme Secor, la création d'emplois annuelle serait de 2 153³ selon un scénario de base. Selon le scénario optimiste, au moment où l'activité atteindrait son rythme de croisière à compter de 2015, la création de richesse annuelle s'élèverait à 278 millions pour le Québec, soit 4 878 emplois annuellement, plus du double du scénario de base. Cette hypothèse est plausible, puisque, toujours selon Secor, la production potentielle pourrait représenter une proportion importante de la demande québécoise de gaz (entre 50 et 100 % selon le scénario réalisé). Également, les prévisions de croissance en approvisionnement en gaz naturel non conventionnel, dont font partie les gaz de shale, sont exceptionnelles. On peut en effet constater la perte de vitesse de la production de l'industrie

¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Le développement du gaz de shale au Québec*, document technique, p.4.

² http://www.intragaz.com/geophysique_forage.html

³ Secor, *Évaluation des retombées économiques du développement des shales de l'Utica*, p.2.

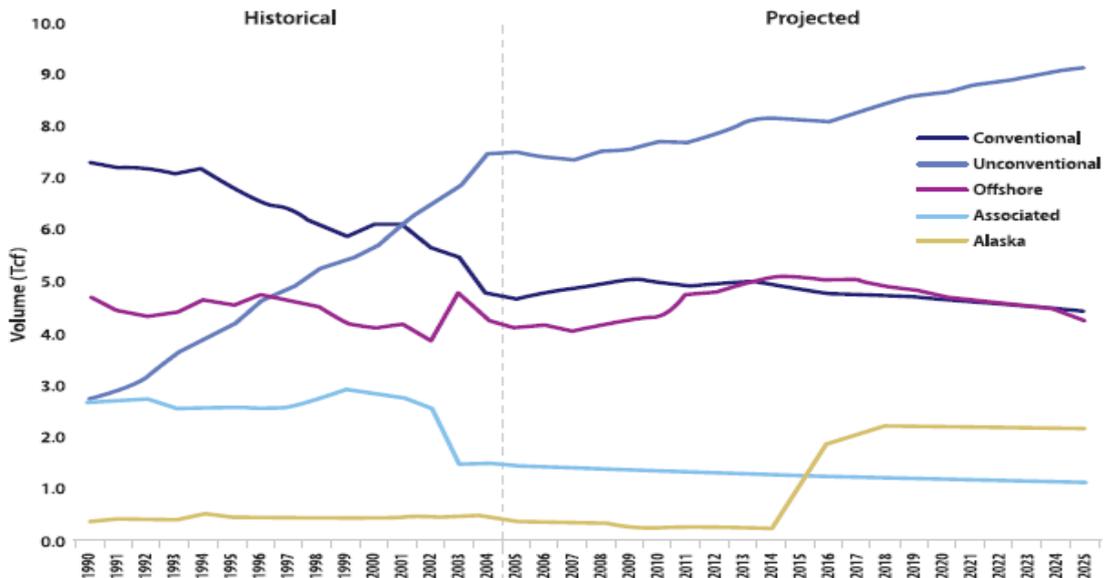
conventionnelle d'extraction du gaz naturel au Canada⁴ et aux États-Unis⁵, comme le démontre les deux tableaux suivants.



Source: EnCana Corp March 2010 Investor Days

Natural Gas Production by Source, 1990-2025

Source: EIA



⁴ http://www.questerre.com/assets/files/PDF/100901_OEC_Presentation.pdf

⁵ http://www.api.org/aboutoilgas/upload/UNDERSTANDING_NATURAL_GAS_MARKETS.pdf, p.11.

Une industrie qui favorisera les retombées économiques locales et régionales

Selon les représentants de l'industrie, les coûts d'installation d'un puits au Québec sont de 10 M\$ comparativement à 5 M\$ en Colombie-Britannique. Cette différence s'expliquerait principalement par le besoin d'importer de la main-d'œuvre et des équipements spécialisés de l'Ouest canadien. Par conséquent, le développement d'une main-d'œuvre locale ainsi que d'entreprises sous-traitantes aiderait à faire diminuer les coûts de la production de l'industrie au Québec et assurerait sa compétitivité. À ce titre, la FCCQ souligne le dynamisme du cégep de Thetford Mines qui a annoncé l'adaptation de son programme de technologie minérale pour répondre aux besoins de l'industrie⁶. Il faudra toutefois que le gouvernement bouge et facilite cette adaptation si nous voulons pouvoir compter rapidement sur une main-d'œuvre locale performante pouvant relever le défi des besoins de cette nouvelle industrie. Ce programme adapté de technologie minérale aidera à retenir et à attirer des jeunes dans la région et créera du même coup des retombées économiques indirectes, conséquence de la présence de cette industrie au Québec. Cet exemple illustre le type de retombées économiques indirectes qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude de Secor. En effet, l'évaluation n'inclut pas « ... les effets plus structurants qui pourraient provenir de l'établissement de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises existantes pour approvisionner l'industrie gazière en biens et services divers »⁷.

Certains groupes ont critiqué l'industrie sur la base du fait qu'elle ne créerait que quelques emplois une fois la production en cours. La question toutefois est de savoir si l'industrie crée des emplois en même quantité qu'ailleurs. Il serait surprenant qu'il en soit autrement. Si la structure de l'industrie fait en sorte que les emplois directs peuvent sembler peu nombreux, il ne faut toutefois pas négliger les emplois indirects.

Une industrie en accord avec les orientations énergétiques gouvernementales

La FCCQ tient à rappeler le premier objectif de la Stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec, qui est de renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie. On y souligne qu'« à un prix donné, nous avons tout intérêt à privilégier les ressources énergétiques disponibles sur notre territoire. Pour ce qui est de l'énergie que nous devons de toute façon importer, il faut diversifier nos sources d'approvisionnement et orienter les courants d'échange en fonction de nos intérêts⁸ ». Le ministère des Finances du Québec a d'ailleurs chiffré à plus de deux milliards de dollars le coût de l'importation de gaz

⁶ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_shale/documents/DB34-2010-08-30_le_cegep_de_thetf.pdf

⁷ Secor, *Évaluation des retombées économiques du développement des shales de l'Utica*, p.1.

⁸ Gouvernement du Québec, *L'énergie pour construire le Québec de demain – Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, p.4

naturel au Québec en 2007⁹. Il y a donc là une autre bonne raison de favoriser le développement d'une industrie locale des gaz de shale.

Le développement d'une industrie des gaz de shale répond également au second objectif de la Stratégie énergétique, soit d'utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique. En effet, si le Québec se dote de gaz naturel local et abordable, nous consoliderons ou contribuerons à l'essor d'industries fortes utilisatrices d'énergie en leur donnant accès à un combustible disponible à prix compétitif. Il faut aussi considérer le fait que ces industries auront toujours le choix de produire à partir d'ici ou d'ailleurs. Ainsi, si nous pouvons en tant que société contribuer par un choix collectif à pouvoir leur offrir un combustible dont l'approvisionnement est local et fiable, nous contribuerons à maintenir d'autres emplois de qualité au Québec.

L'encadrement légal et réglementaire

La FCCQ croit que l'encadrement que le gouvernement doit mettre en place afin d'assurer une exploitation économique rentable des gaz de shale devra minimalement consister à édicter des règles relatives aux redevances et aux retombées économiques afin que la société québécoise tire profit de ses ressources naturelles, à l'instar de l'exigence de contenu québécois dans le développement de l'industrie éolienne. Il faut toutefois éviter que cet encadrement n'ait pour effet d'allonger les délais administratifs avant la mise en œuvre des projets puisque c'est déjà au Québec que les délais pour obtenir les permis sont les plus longs en Amérique du Nord selon M. Michael Binnion, Président et Chef de la direction de Questerre Energy. Selon M. Binnion, « Certains commentateurs ont déclaré que le Québec n'a pas de réglementation pour l'exploration du gaz de shale. Cela n'est pas le cas, car il faut plus de permis et plus de temps pour faire approuver un puits au Québec que pratiquement n'importe où ailleurs en Amérique du Nord », a-t-il déclaré lors d'un survol en français d'un rapport indépendant sur le développement du gaz de shale le 16 août dernier. À ce titre, la FCCQ propose l'instauration d'un guichet unique au niveau gouvernemental à qui l'industrie pourra s'adresser pour l'obtention de tous les permis nécessaires à l'exploration et à l'exploitation. Ce guichet unique s'occuperait de faire le lien avec les divers ministères et organismes afin de minimiser les tracasseries administratives liées à l'obtention des permis.

Plusieurs groupes sont intervenus dans l'espace médiatique pour dénoncer la faiblesse des redevances payées par l'industrie. Ces groupes n'ont pas souligné que le régime de redevances est en place depuis 1987-1988 et que le faible potentiel de développement de l'époque, étant donné que le forage horizontal

⁹ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_shale/documents/DB51_Gaz_naturel_MFQ.pdf, p.5.

n'était pas encore rentable, faisait en sorte qu'un régime de redevances plus timide ne décourageait pas les entrepreneurs de l'époque. Bernard Landry l'a d'ailleurs confirmé lors d'une récente entrevue¹⁰, tout comme Jean-Yves Lavoie, PDG de Junex, lors d'une entrevue radiophonique le 3 novembre dernier¹¹. Tous s'entendent pour dire que le cadre réglementaire et législatif doit être modernisé. Le gouvernement travaille actuellement à une loi spécifique sur les hydrocarbures et plusieurs groupes intéressés auront l'occasion de faire leurs commentaires, comme ils le feront certainement devant cette commission d'enquête.

Cependant, en parallèle, le gouvernement ne doit pas perdre de vue que le régime de redevances doit être compétitif. Un régime comportant des redevances trop élevées par rapport à ailleurs où il y a une exploration et une exploitation des gaz de shale ferait en sorte de chasser les investisseurs. Bernard Landry a ajouté lors de son entrevue qu'il «... faudrait exiger des redevances convenables, comparables à celles qui ont cours dans les provinces et les États producteurs. Le Québec doit s'inspirer des pratiques les plus exemplaires à cet égard, et aller à la limite de ce qu'il peut ponctionner. »

Les décisions d'investissements des entreprises seront prises surtout sur une base de rentabilité. À cet égard, il est bon de rappeler la décision d'octobre 2007 du Premier ministre Ed Stelmach de hausser les redevances des entreprises œuvrant dans le secteur énergétique albertain de 20 % afin d'enrichir davantage les Albertains¹². Cela avait fait diminuer radicalement les investissements énergétiques dans cette province, ce qui a contribué au retour au déficit budgétaire en Alberta. Le gouvernement a finalement ramené les redevances là où elles étaient au milieu de 2010¹³. Un juste équilibre prenant en considération les coûts d'exploitation pour l'industrie et les bénéfices attendus pour la société québécoise doit donc être trouvé.

¹⁰ <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/energie/bernard-landry--le-quebec-doit-faire-plus-d-argent-avec-le-gaz-de-shale/518785>

¹¹ <http://www.radioego.com/ego/listen/6112>

¹² <http://www.cbc.ca/canada/edmonton/story/2007/10/24/stelmach-tv.html>

¹³ <http://www.financialpost.com/news-sectors/energy/story.html?id=2671896>

2. L'accueil favorable de la communauté locale

L'accueil favorable de la communauté locale est un élément incontournable dans le développement d'un projet économique. Les entreprises ont le devoir d'être proactives et d'aller au-devant des populations locales touchées par un projet. Encore faut-il que les populations locales puissent poser leurs questions et se prononcer sur les projets qui pourraient les toucher. À titre illustratif, lors de la séance d'information publique tenue par l'industrie à Bécancour, sur les 330 questions posées ce soir-là, seulement une trentaine de questions provenaient de la communauté locale, les micros étant monopolisés par les groupes environnementaux nationaux. L'industrie a voulu redonner la parole aux communautés locales lors de la seconde séance en réservant un micro pour les gens de St-Édouard-de-Lotbinière, un micro pour les questions provenant des citoyens des autres municipalités environnantes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Lotbinière et un dernier pour le reste de l'assistance. Cette façon de faire avait justement pour but d'écouter les principales préoccupations de la population locale de la MRC.

Lors de cette seconde rencontre à St-Édouard, l'industrie a dévoilé un code de conduite que ses membres s'engagent à respecter. Ainsi, en plus de respecter le cadre législatif et réglementaire actuel, les entreprises se sont publiquement engagées à mettre de l'avant les meilleures pratiques et à se surveiller mutuellement afin de minimiser au maximum les impacts sur les communautés locales. Personne n'a intérêt à ce qu'il y ait au Québec un « cowboy » dans cette industrie. C'est donc une autre démonstration de la bonne volonté des gens de l'industrie qui pave la voie à un accueil favorable des communautés locales.

À Fort Nelson, en Colombie-Britannique, l'industrie des gaz de shale est en grande majorité acceptée par la communauté locale. Il est nécessaire que les citoyens puissent avoir accès à toute l'information disponible sur ce sujet, dont le cas de Fort Nelson, et pas seulement au point de vue de ceux qui s'y opposent. C'est pour cette raison que la FCCQ croit que l'encadrement que le gouvernement doit mettre en place, afin d'assurer une exploitation responsable des gaz de shale, devra minimalement consister à instaurer des mécanismes adéquats d'information et de consultation de la population, en particulier dans les régions visées par les éventuels projets d'exploitation de ces ressources.

Les gaz de shale ne sont pas connus au Québec et il n'est pas étonnant que la population s'interroge ou exprime des craintes à l'égard de leur exploitation. L'accueil favorable de la communauté locale touchée par un projet ne sera possible que si l'industrie répond aux questions légitimes que soulèvent les citoyens de bonne foi, entre autres l'identification :

- Des avantages du projet, notamment les retombées économiques régionales et les politiques d'achat local auprès des fournisseurs qui pourraient être importantes dans certaines régions;
- Des inconvénients du projet, notamment les impacts sur le milieu naturel, humain et le paysage à court, moyen et long termes;
- Des mesures d'atténuation de ces impacts.

Finalement, pour être en mesure de rejoindre un maximum de citoyens, la FCCQ croit que l'industrie doit participer à des comités de relation avec les communautés présentes et qu'elle favorise une participation du public centrée sur l'information en utilisant divers moyens de communication disponibles, notamment :

- Des conférences devant les Chambres de commerce;
- Des tables d'information et d'échanges;
- Des rencontres personnalisées;
- Des bulletins d'information;
- Des portes ouvertes;
- Des correspondances;
- Des activités de presse;
- Des participations à des salons commerciaux;
- De la diffusion d'information par un site WEB.

La FCCQ croit qu'il appartiendra aussi aux citoyens de faire la part des choses et au gouvernement de prendre les décisions tournées vers un avenir de prospérité responsable pour le Québec. À cet égard, le gouvernement se doit d'écouter la population et de répondre adéquatement avec un encadrement réglementaire qui garantira la minimisation des risques et la maximisation des bénéfices pour la population. L'industrie ne sera que plus heureuse d'avoir des balises claires auxquelles se conformer.

3. La protection de l'environnement

La FCCQ croit qu'il est primordial pour l'industrie d'écouter les principales préoccupations des citoyens, notamment sur les craintes concernant leur approvisionnement en eau potable. Le ministre Arcand a d'ailleurs précisé, le 6 octobre dernier, l'encadrement des activités liées à l'exploration des gaz de shale. Ainsi, le MDDEP sera en mesure d'exiger un contrôle et d'obtenir davantage d'information, notamment sur l'étanchéité des surfaces de travail et d'entreposage pour prévenir une contamination des sols et des eaux souterraines¹⁴. Cela devrait rassurer la population et devrait faciliter le dialogue entre l'industrie et les citoyens sur ce qui est fait pour minimiser les impacts sur le milieu naturel, le paysage et leur approvisionnement en eau potable.

Pour la FCCQ, l'encadrement que le gouvernement doit mettre en place afin d'assurer une exploitation responsable des gaz de shale devra minimalement consister à élaborer et à appliquer des normes environnementales rigoureuses qui assurent une protection adéquate des ressources renouvelables, notamment des nappes phréatiques.

La fracturation n'est pas en cause dans les cas de contamination de l'eau potable

Selon les responsables du Department of Environmental Protection de Pennsylvanie, la contamination est toujours due à des défauts dans la conception des puits. « Elle n'est pas associée à la fracturation, a dit Eugene Pine, du DEP de Pennsylvanie. On n'a aucun cas confirmé de contamination due à la fracturation elle-même »¹⁵. C'est donc en creusant le puits, et non pas lors de la fracturation, que les dommages potentiels peuvent se produire. Il faut donc encore relativiser les choses et donner la bonne information aux citoyens sur les causes possibles de contamination d'une nappe phréatique ainsi que leurs conséquences.

De plus, selon un autre expert de l'industrie, l'hydrogéologue John Conrad, une étude portant sur 2400 fracturations dans le shale de Barnett au Texas, publiée au cours de l'été dans l'Oil&Gas Journal, montre que, dans le pire des cas, il reste toujours au moins 1 000 mètres de roches imperméables entre les fissures créées par la fracturation et les points les plus profonds des sources d'eau potable souterraines¹⁶.

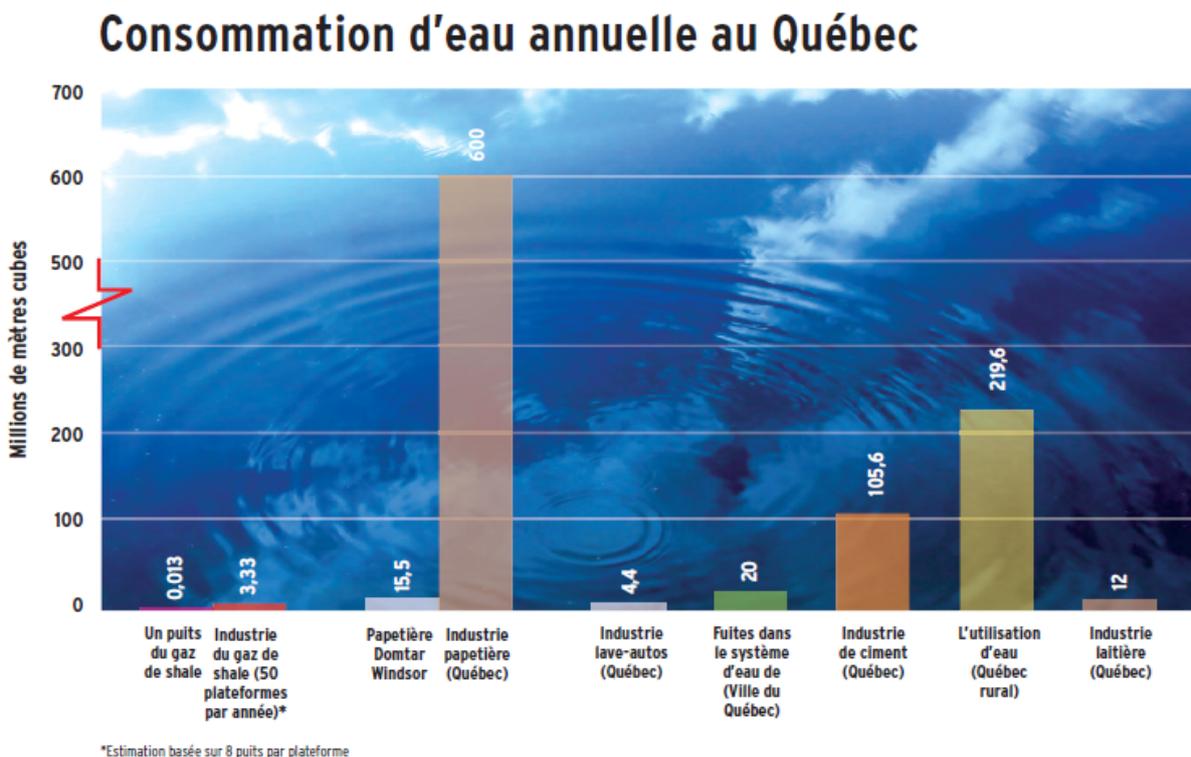
¹⁴ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=1772>

¹⁵ http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-shale/201010/14/01-4332290-gaz-de-shale-six-puits-autorises-dun-coup.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B2_environnement_263_accueil_POS1

¹⁶ Idem

L'industrie consomme peu d'eau par rapport à d'autres industries au Québec

On a beaucoup parlé de la grande quantité d'eau que l'industrie utilise dans ses opérations. Il faut toutefois mettre cela en perspective avec les autres industries utilisatrices d'eau au Québec. Une étude indépendante révèle que le volume d'eau utilisé dans le cadre d'un programme d'exploitation de 400 puits de gaz de shale ne représenterait qu'une petite partie de la consommation totale d'eau de la province. Autre fait à noter, la ville de Québec perd six fois ce volume d'eau chaque année dans son système d'aqueduc¹⁷. On peut observer dans le tableau ci-dessous que l'industrie des gaz de shale, en matière de consommation d'eau, se classe loin derrière d'autres industries pour lesquelles il n'y a pas eu de récrimination dans le cadre du présent débat.



¹⁷ <http://www.questerre.com/assets/files/PDF/Water%20Use%20Backgrounder%20FR%20FINAL.pdf>

Risque zéro? Impossible!

Aucune industrie ne peut garantir qu'il n'y aura jamais d'accidents. Plusieurs industries ont commis des erreurs par le passé, notamment l'industrie automobile. Toutefois, elle atténue les impacts découlant des problèmes mécaniques identifiés en effectuant des rappels massifs, qui sont très dispendieux, afin de réparer les problèmes et en éviter d'autres. Tout est une question de gestion du risque et de proposition de mesures d'atténuation. L'industrie devra donc bien expliquer les risques potentiels et proposer des mesures d'atténuation en cas de problèmes, comme le font d'autres industries.

Une industrie en accord avec les orientations environnementales gouvernementales

La FCCQ tient aussi à rappeler que le gouvernement s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020. Or, l'étude de SNC-Lavalin Environnement¹⁸ nous apprend que l'industrie des gaz de shale au Québec émet 41,6 % moins de GES que l'industrie conventionnelle du gaz naturel albertain. En effet, lorsque l'on compare la construction, le forage et le démarrage; la collecte de gaz; le traitement du gaz; l'enlèvement du CO₂; le transport par pipeline; l'entreposage; la distribution et l'utilisation finale, c'est 9 972 508 tCO₂/an par rapport à 17 065 978 tCO₂/an qui seraient émises au Québec. Or, les écologistes ont ramené le débat planétaire des GES à la seule province du Québec. Ces chiffres démontrent pourtant un gain global important associé au développement d'une telle industrie au Québec.

Par ailleurs, plusieurs industries du Québec sont de fortes consommatrices de combustibles, notamment les industries sidérurgiques et de la cimenterie. Leurs procédés de production sont ainsi faits. Ces entreprises auront toujours le choix de devenir plus responsables au plan environnemental lorsque c'est possible et que la technologie le permet, afin de migrer vers d'autres types de formes énergétiques. Elles pourraient ainsi remplacer la combustion du mazout lourd et du charbon par du gaz naturel, lorsque disponible et là où c'est disponible. Ainsi, non seulement le Québec verrait diminuer ses émissions de GES, mais également ses émissions d'autres particules et polluants atmosphériques. À titre illustratif, le tableau ci-dessous met en relief les émissions de CO₂ produites par la combustion d'une tonne équivalent pétrole de charbon, de pétrole et de gaz naturel¹⁹

18

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_shale/documents/DB43_Bilan%20préliminaire%20comparatif%20des%20GES%20-%20gaz%20de%20shale%20vs.%20source%20conventionnelle%20en%20Alberta.pdf

¹⁹ <http://www.global-chance.org/IMG/pdf/GCnHS1p46-47.pdf>

Emissions de carbone associées aux combustibles fossiles

Emissions unitaires	Charbon	Pétrole	Gaz naturel
Tonne de carbone/tep*	1,123	0,83	0,653

Ce tableau montre des différences importantes entre ces différents produits. La combustion d'une tep de gaz naturel n'émet que 58% du CO₂ produit par une tep de charbon et 78% de CO₂ produit par une tep de pétrole.

Certains groupes ont mentionné qu'ils n'acceptaient pas que l'on pollue le Québec pour assouvir la soif énergétique de nos voisins du Sud. Le Québec consomme 210 milliards de pieds cubes de gaz naturel annuellement. Remplacer tout ce gaz naturel importé par de la production locale sera déjà un grand pas en avant. Le coût du gaz naturel diminuera seulement avec l'économie des coûts de transport du gaz depuis l'Ouest canadien. Il ne faut pas présumer que le Québec deviendra les Émirats arabes unis des gaz de shale du jour au lendemain. Il faut donc encore une fois garder les choses en perspective.

Finalement, il ne faut pas perdre de vue que ce sont des professionnels qui travaillent sur les chantiers québécois. Ces géologues et ces ingénieurs n'ont pas intérêt à commettre des erreurs, puisque, dans le cas de ces derniers, ils peuvent perdre leur droit d'exercer leur profession. Le code de déontologie des ingénieurs est d'ailleurs très clair à cet effet : « Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne²⁰ ».

²⁰ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/L_9/I9R3.HTM, art.2.01.

4. Le développement durable de l'industrie des gaz de shale

Dans l'expression développement durable, il y a le mot développement. Au Québec comme ailleurs, il y a des groupes qui s'opposent systématiquement à tout développement ayant un impact environnemental, quel qu'il soit. Avant même qu'un promoteur ait l'opportunité de démontrer la valeur économique, sociale et environnementale de son projet, une opposition est déjà organisée. Une coalition regroupant toujours les mêmes organismes se forme pour s'opposer au projet. La FCCQ est contre une vision si restrictive du développement durable et, contrairement à certaines croyances, elle n'est pas non plus pour un développement tous azimuts. La FCCQ a d'ailleurs approuvé le plan d'action du ministre du MDDEP qui permet, à son avis, au Québec d'avancer avec prudence. Tel que l'a souligné le ministre Arcand, « ... *c'est la responsabilité du gouvernement d'encadrer le secteur gazier pour qu'il se développe selon les plus hauts standards de qualité, dans le respect des populations et en assurant la protection de l'environnement.* »

Le gouvernement a aussi annoncé que la rédaction de la future loi sur les hydrocarbures se fera de concert avec les municipalités, les citoyens, l'industrie, le milieu agricole et les groupes environnementaux. Tous les intervenants touchés par cette nouvelle loi auront donc le loisir d'exprimer leurs préoccupations, de proposer des idées constructives en matière de développement durable ou encore d'avoir une approche critique sans apporter de solutions alternatives. La FCCQ souhaite que le gouvernement finisse d'élaborer rapidement le projet de loi sur les hydrocarbures, au terme des consultations envisagées, afin que les investisseurs connaissent clairement les conditions qui leur sont posées pour développer le gaz de shale et les autres hydrocarbures de façon durable.

Le gouvernement pourrait décider d'avoir des règles strictes en matière économique, sociale et environnementale. Ce sera son choix et les investisseurs prendront ensuite leur décision en regard du cadre législatif et réglementaire en place. La FCCQ demande simplement à ce que les investisseurs puissent être rassurés sur le fait que ces règles seront claires et qu'elles ne seront pas sujettes à des changements fréquents ou des interprétations arbitraires.

Les moratoires n'ont jamais rien réglé puisqu'ils retardent les débats qui doivent se faire. Le gouvernement Obama vient d'ailleurs de lever le moratoire sur l'exploitation du pétrole en mer. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un accident, aussi dramatique soit-il, qu'il faille tout arrêter et pour toujours.

5. Conclusion

L'industrie des gaz de shale au Québec est encore toute jeune mais n'en est pas à ses premiers pas. Il ne faut pas oublier que nous n'en sommes qu'à l'étape de l'exploration. Il n'y a aucun site en exploitation au Québec. Nous ne sommes pas en retard dans notre questionnement collectif. Il faut simplement le faire et bien le faire. C'est ce que permet cette commission d'enquête.

La FCCQ croit que l'on ne doit pas se mettre la tête dans le sable : tous les projets ont des impacts. Nous devons toutefois nous questionner tous ensemble sur ces impacts et les documenter, analyser les mesures possibles d'atténuation et de compensation et exiger des entreprises qu'elles les mettent en œuvre, établir les retombées économiques et de bien communiquer toutes ces informations aux communautés locales touchées. Pour y voir clair, nous devons en tant que société nous maintenir au-dessus de la mêlée et nous questionner si les avantages d'un projet surpassent les inconvénients, une fois que les trois aspects du développement durable auront été pris en compte, soit les volets économique, environnemental ainsi que celui de l'accueil favorable du milieu local. Notre défi collectif consiste à mettre en place l'encadrement nécessaire pour permettre l'exploitation de cette ressource tout en assurant des hauts standards en termes de protection de l'environnement et des intérêts des communautés locales.

Nous ne sortirons pas du cercle vicieux dans lequel le débat public s'est enfoncé si nous nous contentons d'un point de vue touchant un seul de ces aspects et si nous refusons de regarder le tout et de débattre. Si les personnes intéressées restent campées sur leurs positions idéologiques, qu'elles soient environnementales ou économiques, il n'y aura aucune possibilité de se rejoindre quelque part dans l'intersection de ces trois sphères.

Le rejet de toute forme de moratoire envoie un signal clair. Le gouvernement n'a pas reculé et il a laissé la commission d'enquête faire son travail malgré les controverses déjà émergentes initiées par des groupes qui nourrissent des craintes exagérées face à tous projets ayant des impacts environnementaux et qui contribuent à l'immobilisme dont les générations futures ne peuvent faire les frais. La FCCQ est convaincue que l'analyse des trois sphères du développement durable sera effectuée adéquatement dans le cadre de cette commission d'enquête. Elle croit que les conclusions permettront de jeter de nouvelles bases sur ce que sera dorénavant le nouveau modèle de développement durable au Québec dans l'industrie des gaz de shale.

Enfin, la FCCQ propose que l'on tienne compte des aspects suivants afin d'assurer un développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec :

- Que le gouvernement du Québec doit considérer le déclin de l'approvisionnement en gaz naturel traditionnel de l'Ouest canadien;
- Que le développement de l'industrie générera des retombées économiques indirectes importantes localement et dans les régions visées;
- Que le développement de l'industrie respecte les deux principaux objectifs de la Stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec;
- Que le régime de redevances révisé doit être compétitif tout en assurant les Québécois d'une rente adéquate sur l'exploitation d'une ressource qu'ils possèdent;
- Que le gouvernement finisse d'élaborer rapidement le projet de loi sur les hydrocarbures, au terme des consultations envisagées, afin que les investisseurs connaissent clairement les conditions qui leur sont posées pour développer le gaz de shale et les autres hydrocarbures de façon durable et qu'elles ne seront pas sujettes à des changements fréquents ou des interprétations arbitraires;
- Que soit instauré un guichet unique au niveau gouvernemental à qui l'industrie pourra s'adresser pour l'obtention de tous les permis nécessaires à l'exploration et à l'exploitation;
- Que l'encadrement que le gouvernement doit mettre en place, afin d'assurer une exploitation responsable des gaz de shale, implique minimalement de mettre en place des mécanismes adéquats d'information et de consultation de la population, en particulier dans les régions visées par les éventuels projets d'exploitation de cette ressource;
- Que l'industrie doit participer à des comités de relation avec les communautés présentes et qu'elle favorise une participation du public centrée sur l'information en utilisant divers moyens de communication disponibles;
- Que la fracturation n'est pas en cause dans les cas de contamination de l'eau potable;
- Que l'industrie consomme peu d'eau par rapport à d'autres industries au Québec;
- Que l'industrie des gaz de shale au Québec émet 41,6 % moins de GES que l'industrie conventionnelle du gaz naturel albertain;
- Que la substitution énergétique du charbon et du mazout lourd vers le gaz naturel québécois aurait le potentiel de réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques et particules.

Je vous remercie.